



# GREAT GREEN WALL



Nations Unies  
Convention sur la lutte  
contre la désertification



Restauration des terres; Source: Collection de photos de la Banque mondiale

# LA GRANDE MURAILLE VERTE : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES À L'ORÉE 2030

RESUME ANALYTIQUE



Rialtas na hÉireann  
Government of Ireland

# 1. INTRODUCTION

L'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), est une réponse africaine aux défis de désertification, de dégradation des terres et de changement climatique. Elle est une volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats sahélo-sahariens exprimée en 2005 au Burkina Faso lors de la 7ème Session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEN-SAD. L'idée préconisée de « barrière verte » a été conceptualisée en « Initiative de la Grande Muraille Verte » entérinée en 2007 par l'Union Africaine (UA) (Déclaration 137/VIII/8ème Session ordinaire, Ethiopie).

L'Initiative vise à la restauration et la gestion durable des terres dans la région sahélo-saharienne. Conformément à la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la GMV (APGMV), organe de coordination de l'Initiative, la zone d'intervention dédiée à la Grande Muraille Verte est comprise entre les isohyètes 100-400 mm et s'étend sur une longueur d'au moins 7000 km entre Dakar et Djibouti. [1]

Initiée au travers d'activités pilotes sur une largeur de 15 km dans la zone d'intervention de chacun des Etats membres, la mise à l'échelle de l'Initiative se fera sur la zone d'intervention circonscrite entre les isohètes 100 et 400 mm. L'Initiative, dans son approche de gestion intégrée des écosystèmes, vise selon la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) à restaurer 100 Millions d'hectares de terres dégradées, à séquestrer 250 MtC et à créer 10 millions d'emplois verts, contribuant ainsi à la mise en œuvre des conventions de Rio et à l'atteinte des objectifs de développement durable d'ici 2030. Aujourd'hui, l'IGMV en est à sa deuxième décennie et reçoit de plus en plus d'attention dans le contexte d'un engagement international renouvelé pour la restauration des terres.

## L'objectif du rapport sur l'état de mise en œuvre et perspectives à l'orée 2030 est de donner un aperçu de l'état et des progrès de la mise en œuvre de la GMV,

en tenant compte des progrès de restauration des terres réalisés sur le terrain ainsi que des ressources financières allouées à l'Initiative. Le rapport fournit une vue d'ensemble qui rassemble des informations et des données collectées auprès de différents pays, ONG, parties prenantes et organisations qui font partie de l'écosystème de l'IGMV.

Le rapport présente les résultats de l'exercice d'inventaire et d'évaluation d'impact de la mise en œuvre de l'IGMV à plusieurs échelles. Il présente : (i) des résultats basés sur les données transmises par les onze pays à l'Agence Panafricaine pour la Grande Muraille Verte; (ii) les conclusions d'une évaluation d'impact des activités dans le pays, fournissant des estimations pour les impacts environnementaux, socio-économiques et divers de la restauration des terres dans le cadre de l'IGMV; (iii) des informations supplémentaires sur les activités et les acteurs, (iv) dans la région élargie, sur la base des rapports des donateurs et des ONG.



## 2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Le Bilan des réalisations de 2011-2017 de l'APGMV indique que les onze pays de l'APGMV ont restauré collectivement environ 4 Mha (dont 2,3 Mha pour l'Éthiopie) de terres dans les zones d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV), selon les données disponibles sur les progrès vers les objectifs 2030. Cependant, d'autres sources indiquent une superficie totale restaurée de près de 17,8 Mha de terres restaurées dans la région élargie de la GMV, ce qui prend en compte en particulier un effort de restauration massif de l'Éthiopie ainsi que d'autres interventions à l'échelle régionale. Ces activités ont apporté une série de co-bénéfices environnementaux et socio-économiques.

- La mise en œuvre réussie et continue des mesures de l'IGMV permettra, d'ici 2030, de séquestrer plus de 250 MtCo<sub>2</sub>eq dans la biomasse ligneuse et dans le sol dans les zones d'intervention de la GMV et jusqu'à 500 MtCo<sub>2</sub>eq dans toute la région.
- Les activités de la GMV, d'après le bilan sur les réalisations de la GMV sur la période 2011-2017 ont créé de nombreuses opportunités d'emploi pour les populations rurales et ont contribué à réduire la pauvreté grâce à des activités génératrices de revenus, atteignant approximativement 11 millions de bénéficiaires. Le cumul des activités génératrices de revenus dans les onze pays est estimé à environ 90 millions USD. En outre, la mise en œuvre d'activités de restauration des terres et la production, la vente de produits forestiers non ligneux ont permis la création de plus de 335 000 emplois.
- Au niveau transfrontalier, les projets internationaux ont mobilisé un total de 870 millions USD pour la mise en œuvre de l'IGMV. Au niveau national, les pays ont déclaré avoir reçu un total de 149 millions USD de financements extérieurs, tandis que les contributions financières des États membres atteindraient environ 54 millions USD.

### 3. DÉFIS ET OBSTACLES AU FINANCEMENT LIÉS À L'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Selon le rapport d'évaluation, les projets de l'IGMV sont souvent confrontés à des défis, notamment :

1. l'absence de prise en compte suffisante des priorités des politiques environnementales nationales;
2. la faiblesse des structures organisationnelles et des processus de mise en œuvre;
3. le manque d'intégration des changements environnementaux et des actions dans les stratégies, politiques et plans d'action sectoriels;
4. l'insuffisance de coordination, d'échange et de circulation de l'information aux niveaux régional et national.

Le suivi-évaluation, l'élaboration de rapports et la vérification représentent un goulot d'étranglement majeur pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte. En particulier :

1. une expertise en suivi et évaluation fait généralement défaut, ce qui entrave le respect des normes internationales ;
2. les normes de suivi et de vérification liées aux financements de l'environnement sont devenues souvent très exigeantes pour les institutions gouvernementales et les promoteurs de projets ;
3. l'allocation insuffisante de fonds pour le développement des capacités de suivi-évaluation conduit à des faiblesses de mise en œuvre ainsi qu'à des difficultés pour mobiliser et allouer des moyens financiers pour les activités de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Les pays ont indiqué deux défis majeurs en matière de financement, à savoir :

1. une situation générale de financements insuffisants, imprévisibles et précaires. A cet égard, le rapport note les difficultés de la plupart des pays de l'APGMV à établir une gouvernance et une structure de projet requises pour attirer, gérer et rendre compte des flux financiers, en plus des difficultés à absorber une grande quantité de financement.
2. La nécessité d'aller au-delà des interventions traditionnelles de développement à court terme basées sur des subventions est un défi pour de nombreux gouvernements. Les pré-requis complexes et exigeants fixés par les institutions financières environnementales peuvent créer des obstacles majeurs. Cela comprend les exigences relatives à l'élaboration des propositions de financement, à l'application des règles et des normes, à la préparation du cofinancement ou au mix d'instruments financiers, et aux paiements basés sur les résultats ou sur la génération de services environnementaux, entre autres.

Enfin, le financement de la restauration des terres est confronté à des problèmes d'échelle et à des risques d'investissement inhérents à de nombreux projets d'utilisation des terres. Dans une perspective financière, de nombreux projets de restauration ne sont pas rentables, car générant des rendements trop faibles pour attirer des investisseurs privés.

Les projets d'atténuation / de compensation des GES dans le secteur de l'utilisation des terres sont souvent confrontés à des problèmes de gouvernance liés à la tenure foncière ; ou le risque concernant les revenus attendus de la séquestration du carbone. Enfin, la notion de propriété par les communautés locales nécessite des stratégies d'engagement plus sophistiquées pour une implication locale plus efficace et une meilleure participation des investisseurs privés.

## 4. QUE FAUDRAIT-IL POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE 2030?

L'IGMV doit intensifier les activités de réhabilitation et de restauration en vue d'atteindre les objectifs de 2030. Pour atteindre une superficie totale de 100 Mha d'ici 2030, il est nécessaire d'augmenter le rythme actuel de restauration des terres à 8,2 Mha par an. Ceci pourrait coûter entre 3,6 et 4,3 milliards de dollars par an, ou un total compris entre 36 et 43 milliards de dollars jusqu'en 2030.

Améliorer la gouvernance et les institutions de l'IGMV:

1. L'initiative de la GMV doit revoir la portée et l'échelle de l'Initiative afin de renouveler une vision partagée et une compréhension commune. Cette révision devrait inclure la recherche d'un consensus sur ce que l'Initiative peut accomplir et soutenir, et sur les moyens pour le faire.

2. Le renouvellement d'un soutien et d'une volonté politique de haut niveau à l'échelle nationale est nécessaire pour établir les mandats respectifs afin d'améliorer le fonctionnement et l'entretien des structures et des processus fonctionnels requis pour la mise en œuvre de la GMV.

3. Les agences focales de la GMV doivent intégrer les actions et le financement de la GMV dans des stratégies, politiques et plans d'action sectoriels pertinents. Pour cela, une coordination et une gestion des connaissances au niveau régional et national sont nécessaires, et devraient être fondées sur des termes de référence clairement établis. Un mécanisme ou une plateforme de facilitation peut être développé à cette fin.

Poursuivre le plaidoyer et la sensibilisation à l'échelle mondiale: une sensibilisation accrue et continue à l'échelle mondiale est cruciale pour permettre à la communauté internationale de mieux comprendre les problèmes et leurs conséquences pour générer une volonté d'agir et de contribuer.

Accélérer et développer la génération de projets, la génération de nouveaux projets bancables nécessite un soutien dédié, professionnel et ciblé, à travers : (i) une analyse du potentiel des projets de développement environnemental dans la région; (ii) une évaluation des moyens visant à améliorer la génération de nouveaux projets; (iii) un examen des types de projets pertinents qui ont réussi dans d'autres zones arides; (iv) une catégorisation et une préparation d'un catalogue de types de projets; et (v) une prise en compte d'autres types de projets pertinents tels que les projets d'énergie rurale.

Renforcer le suivi-évaluation et établir un système intégré de suivi-évaluation :

1. mettre en place des unités nationales de coordination et de gestion des connaissances / partage de l'information qui appuieront l'identification des compétences disponibles en matière de suivi et d'évaluation;
2. intégrer des normes internationales de pointe en matière de surveillance et d'évaluation, y compris des approches de gestion axée sur les résultats/financement axés sur les résultats (GAR)/(FAR).

Développer une approche structurée de mobilisation de financements: une approche structurée est nécessaire pour renforcer les allocations des Etats membres et attirer des fonds extérieurs. Cela implique :

1. un renforcement du suivi-évaluation des projets et des coûts associés à leur mise en œuvre dans le cadre d'un système de suivi-évaluation dédié;
2. une optimisation de ressources financières allouées de manière transparente;
3. un renforcement des capacités des acteurs nationaux; et
4. une mise en place d'une option structurée pour une meilleure mobilisation et une meilleure planification des ressources financières.

L'approche structurée envisagée améliorerait l'efficacité de l'utilisation et de l'allocation des financements. Cela nécessitera:

1. une caractérisation appropriée des sources de financement disponibles;
2. le développement potentiel de facilités pour aider à fournir des financements aux projets sur le terrain (par exemple, un fonds fiduciaire dédié ou une facilité d'investissement) ; et
3. la création d'un mécanisme / plateforme central(e) qui servira d'intermédiaire / interface entre les promoteurs de projets et les sources de financement et fournira un soutien technique approprié.



APGMV



# GREAT GREEN WALL

2020 La Grande Muraille verte : Etat de mise en œuvre et perspectives à l'orée 2030 Climatekos gGmbH  
© UNCCD 2020. Tous droits réservés.

e-ISBN: 978-92-95118-27-0 - (Version Française)

## Avertissement

Ce rapport a été préparé par Climatekos gGmbH ([www.climatekos.com](http://www.climatekos.com)) avec le soutien financier du gouvernement irlandais. Ce rapport constitue une version avancée d'un rapport phare sur « l'état de la Grande Muraille verte ». Les problèmes actuels liés à l'épidémie du COVID19 ont empêché une bonne collecte de données et ont fait en sorte que ce rapport n'inclut pas les données les plus récentes. Il représente néanmoins une importante collecte d'informations et permet de fournir au lecteur un état des lieux adéquat de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Une version finale complète de ce rapport sera disponible fin 2020.

Les désignations employées et la présentation du matériel dans ce produit d'information n'expriment en aucune manière l'opinion de la Convention de l'ONU sur la lutte contre la désertification (CNULCD) concernant le statut juridique ou de développement de tout pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas que ceux-ci ont été évalués ou recommandés par la CNULCD de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles des auteurs ou contributeurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de la CNULCD.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne peuvent en aucun cas être considérées comme exprimant une position officielle de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).



**United Nations**  
Convention to Combat  
Desertification